

28) Le gouvernement du Canada verse des subventions à l'Organisation de l'aviation civile internationale au titre des frais de logement. Il rembourse également les indemnités versées par l'Organisation à ses employés canadiens au titre de l'impôt sur le revenu prélevé par le Québec. Ces montants ne figurent pas ici.

29) La quote-part du Canada en tant que membre de l'Union internationale des télécommunications pour les années 1945-1946 et 1946-1947 est évaluée à 2 800\$ par an, d'après celle de 1947-1948.

30) L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a reçu le statut d'institution spécialisée en 1974.

31) Ces chiffres comprennent le budget des opérations.

32) Ce chiffre inclut 62 000\$ sous forme de dons d'uranium à l'Agence internationale de l'énergie atomique, 24 000\$ au Fonds de perfectionnement de l'A.I.E.A. et 3 000\$ à l'ameublement de l'UNESCO.

33) Cette somme représente l'aide supplémentaire accordée par l'ACDI aux institutions spécialisées.

34) Ce montant consistait en une subvention annuelle de 27 000\$, plus une subvention spéciale de 2 500\$ pour la réunion annuelle.